

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2022-062

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. MAY Abdelkrim à M. LANDRÉ Christian – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SARANDAO Gilda

RENOUVELLEMENT DE CONTRIBUTIONS À VERSER À DES ORGANISMES DE GROUPEMENT DE CONCOURS DIVERS

Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} Adjointe, explique au Conseil Municipal que des contributions et participations, inscrites au Budget Primitif 2022 (article 6281 – section de fonctionnement), nécessitent une validation de l'assemblée municipale pour liquider aux bénéficiaires leur montant détaillé ci-dessous, en complément de la délibération D 2022-042 en date du 28 juin 2022 :

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD): 2 852 €
- Participation Relais Petite Enfance (Ex Relais Assistante Maternelle) : 3 064.73 €
- Syndicat Intercommunal de la Base Nautique (SIAB): 6 914 €

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces sommes à verser à chacun des organismes nommés ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2022 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2022,
Vu la proposition de reconduire ou non, certaines adhésions et contributions à verser à des organismes,
Vu les montants qui en découlent,
Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} Adjointe, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **DÉCIDE**, pour l'exercice 2022, de reconduire les concours divers, au profit des organismes de regroupement susvisés ;
- **DIT** que ces sommes seront liquidées en section de fonctionnement du budget principal de la collectivité, aux articles 6281 – Concours divers).
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour procéder à ces versements.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 26 OCT. 2022

et publié, affiché ou
notifié le 26 OCT. 2022
Le Maire,



[Signature]

Transmis à la Sous-préfecture d'AUTUN
Le 26 OCT. 2022
MAIRIE DE TORCY - 71210 TORCY

Pour extrait conforme,
Le Maire,

[Signature]

M. Philippe PIGEAU